



Certificat “Maintien et actualisation des compétences - MAC” des enquêteurs de droit privé

Certificat “Maintien et actualisation des compétences - MAC

Le renouvellement de la carte professionnelle tous les 5 ans (L.622-19-1) CSI est subordonnée, à partir du 25 novembre 2022, à l'accomplissement d'un stage de “Maintien et actualisation des compétences - MAC” (loi du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés).

L'Université Paris-Panthéon-Assas enrichit son offre de formation pour les enquêteurs privés avec le nouveau certificat **Maintien et actualisation des compétences - MAC**.

Paris-Panthéon-Assas est actuellement la seule université à proposer ce certificat qui vient compléter les formations déjà dispensées :

- le **DU d'enquêteur privé**
- la **Licence professionnelle “sécurité des biens et des personnes**

[Florence VANDENBROUCK](#)

Tél. : + 33 (0)1 64 79 72 36

Courriel : florence.vandenbrouck@u-paris2.fr

CONTACT

[Florence VANDENBROUCK](#)

Tél. : + 33 (0)1 64 79 72 36

Courriel : florence.vandenbrouck@u-paris2.fr

COÛT DE LA FORMATION

1900 €

Prochaines sessions :

du lundi 19 au vendredi 23 mai 2025 - Paris

Dossier de candidature

 [fiche_inscription_enqueteur_privé_2022.doc](#)

Certificat “Maintien et actualisation des compétences - MAC” des enquêteurs de droit privé

[Université Paris-Panthéon-Assas](#)

[Droit](#)

[Carrières judiciaires et sciences criminelles](#)

[M. Frédéric DEBOVE](#)

[Mme Pascale MARTIN-BIDOU](#)

[Certificat](#)

[Certificat](#)



38 heures

[Formation continue](#)

[Français](#)

1. Chaque session de 38 heures est regroupée sur une semaine
2. Elle réunit 12 stagiaires (maximum imposé par l'arrêté du 27 février 2017)
3. Plusieurs sessions seront organisées dans l'année
4. La participation aux 3 modules donne lieu à la délivrance d'une attestation sous forme de certificat
5. Les cours seront assurés par des enseignants de l'université et des professionnels
6. La formation est hébergée par le Centre de formation permanente en collaboration avec l'Académie de la sécurité intérieure de l'université Paris Panthéon-Assas.

L'arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents de recherches privées fixe le contenu de la formation de 35 heures à 3 modules :

1. Cadre juridique d'intervention de l'agent de recherches privées (ARP) - 14h en 3 blocs
 - Livre VI du CSI - Activités privées de sécurité (3h)
 - Code de déontologie (7h)
 - Libertés fondamentales (4h)
 - Connaître les principes de la République (3h)
2. Évolution jurisprudentielle (7h)
3. Connaître les évolutions relatives au domaine d'intervention de la profession (14h)
(actualisation des compétences)